

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2025

IV- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°1 : Avis sur le projet de modification du décret de création de l'EPFO (Etablissement Public Foncier d'Occitanie)

Mme la Présidente indique qu'il est nécessaire d'actualiser le décret portant création de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour plusieurs raisons de :

- La modification du périmètre due au retrait de trois communes : Fontenilles (31), Ferrières et Arbéost (65)
- La modification de la composition du conseil d'administration qui passe de 55 à 56 membres
- La modification du règlement intérieur autorisant de délibérer par voie de visioconférence

Les documents correspondants sont annexés au rapport.

Le conseil communautaire est appelé à délibérer pour donner son avis sur le projet de décret intégrant ces éléments.